L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royalle et Bourbon.

No. 18. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, [illegible] SEPTEMBRE 1828. Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes désirant publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année. Les prix sont de $40 à [illegible] la feuille; selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guillemand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Rose, [illegible]

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, au juge Bryant.

Nord-Amérique.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de Packets part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 23 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, [illegible]

Le navire TALMA, [illegible]

Le navire ILLINOIS, capt. Wheaton.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans [illegible] quelles navires.

L'époque de leur départ de New-York, est les 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Fowler & Hutton.*

A VENDRE—24 mille cigarres de la Havane en caisses, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure.

Sirop de calebasses.

Une quantité de boîtes de gouyaves et [illegible]

40 bouteilles d'eau de fleurs d'orange, par. SOLANA & RIZA.

Enseignare des rues St. [illegible] et Bourbon.

18 aout.

ORANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORRESTIER & Co. au coin des rues Royale et St. Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir :

Elexir anti-glaireux du Dr. Guilhe

Olivres sulfate de quinine

Bandages herniaires, [illegible]

Bougies et canulles d'étain [illegible]

Feuillets à l'usage des [illegible]

Boites en cartons assortis

Blanc de perles pour la toilette

Rouge pour la toilette

Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens

Baume de cornhue [illegible]

Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de Castor, NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire [illegible] un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité, et de la dernière mode de New-York.

26 avril.

SUCRE—[illegible] boucands beau sucre de Attakapas, à vendre par

Gordon, Forstall & Co.

4 juin No 23, rue Toulouse

BEURRE—En débarquement du bateau-à-vapeur Jubilee, 37 firkins beurre du mois de Mai, à vendre par

4 juin S. PAXTON & Co

NOTICE—The Subscriber appointed by the Court of Probates, testamentary executor of the estate of the late B. V. Barbet, requests all the creditors of that estate, to present their accounts duly authenticated, to be settled, and those indebted to the said estate are earnestly invited to pay their accounts in the shortest delay, to avoid judicial pursuits. He may be found at any time, in his Lottery Office, in the house of Mr. N. Girod, opposite Hewlett's Coffee-house.

july 24. JEAN DUFOUR.

Constitution et Réglemens de la Congrégation Israélite, à vendre cette Imprimerie. *Prix, $1.*

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Col[illegible], étant d'une marche supérieure, fera dorénavant [illegible] paquets réguliers des voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle-Orléans à [illegible] du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

22 juin J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH, *La Fourche-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements.*

Le bateau-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les [illegible] à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à [illegible] du matin. Pour frêt ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juin. *Joseph T. Bouduc.*

E. DEBERGUE.

Successeur de J. Gabarroche,

LE soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Louisiana de New-York un très bel assortiment de CHAPEAUX, qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

13 [illegible] E. DEBERGUE.

[illegible] RICA de Sombrero [illegible] de premier calibre, y prueba de agua. Se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de [illegible] Plaza de Armas No. [illegible]

10 [illegible]

A vendre par les soussignés,

EN débarquement du brick Lafayette, de Bordeaux,

6 pipes eau-de-vie de Cognac,

25 barriques blanche preuve du Languedoc pour 18 gallons chaque, et à 8 cercles de fer.

12 caisses fruits à l'eau-de-vie [illegible]

132 paniers huile fine clarifiée.

1 caisse [illegible]

1 do. [illegible] poudre, [illegible] pour le Mexique.

1 do. fusils [illegible] grand calibre.

1 do. pistolets do.

40 mille capsules première qualité.

[illegible] drawback.

D. G. BORDUZAT & Co.

[illegible] juillet N°. 108 [illegible]

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépôt de ce [illegible] Remède, expédié par M. [illegible] ainsi qu'on s'en assure par l'exhibition des [illegible] MAIRE, en face de la Poste, [illegible] des rues de Louisé et Madison.

Avec les instructions, purgatif $1.75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy, $[illegible] le volume.

[illegible] Michoud tient également un Dépôt d'Antidotes du Dr. Guillet de Paris.

Prix $1.75 la bouteille avec [illegible]

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets de quincaillerie, [illegible], verreteries, faïences, cordes à [illegible] bouchons fins, vin &c. &c. &c.

[illegible]

[illegible] au Sucre pour $1 et 6 [illegible] Café de la Jamaïque pour une [illegible]

22 aout.

Vieux Sèches.

[illegible] vendre

D. G. BORDUZAT & Co.

15 [illegible] 108

[illegible] ETABLISSEMENT de Mde. Everhard pour les pensionnaires et les [illegible] tant fixé à cette maison commode [illegible] Bourbon No. 16, deux portes [illegible] Epinay.

Les branches [illegible] une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;	Histoire ancienne et moderne;
L'Ecriture;	La Mytologie;
Grammaire;	Les belles Lettres;
Arithmétique;	Le Dessin;
Géographie, avec des cartes et des globes,	La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'institutrices françaises et américaines, elles deux langues seront généralement parlées; [illegible] ce qui réunit le précieux avantage de la pratique conjointe à la connaissance [illegible] grammaticale.

Madame Everhard pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus [illegible] à remplir leurs engagemens; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens [illegible] personnes, que ses élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il lui sera possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, [illegible] Everhard donne des leçons de piano, de [illegible] et de musique vocale.

1 Avril

ARRIVE de la Rochelle, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné,

Fromage de Hollande, dit tête de mort

Fromage de Gruyère de la Suisse.

Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres.

Figues de Marseille,

Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c.

8 mai. F. BEAROUSIN.

[illegible]

Chapelle de l'Eglise Catholique de BATON-ROUGE,

[illegible] CLASSE.

Les billets portant les Nos. [illegible] 1, [illegible]

Qui a gagné le Lot de TROIS-MILLE Piastres de cette Loterie, a été vendu à l'heureux Porteur de

DUFOUR FRERES,

Rue des Chartres, face de la Bourse.

CEUX qui voudraient s'assurer d'une pareille chance au TIRAGE de la Seconde Classe de cette Loterie, pourront s'adresser au [illegible] ci-dessus, [illegible] des billets.

Ce tirage aura lieu le 15 de Septembre.

Prix des Billets :

Billets entiers, [illegible] $50, quarts de billets $1.25, [illegible] (ceux qui ne pas [illegible] plus [illegible])

25 août

Docteur J. [illegible] l'honneur de prévenir ses [illegible] le public en général, qu'il a changé [illegible] domicile et qu'il demeure maintenant rue [illegible], au coin de la rue Bourgogne, où il [illegible] toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer de leur [illegible].

22 aout.

AVIS—Le soussigné ayant fixé sa résidence [illegible] la paroisse d'Iberville, à 2 ou 3 milles [illegible] du Bayou-Plaquemine, et du village [illegible], y continue l'exercice de sa profession, et suivra régulièrement les [illegible] principales paroisses Est et Ouest Baton-Rouge, Point Coupée, St. Jacques, Ascension et autres de [illegible] rieur de Lafourche.—Enfin chargeant les [illegible] qui lui seront confiées, le soussigné stipule toujours, lorsque ses clients en manifesteront le désir, de conduire lui-même sans augmentation d'honoraires, ces affaires jusqu'en appel inclusivement, si le cas y échet.—Présidé vingt ans de pratique, tant à la Nlle-Orléans que dans les paroisses [illegible], semblent [illegible] le soussigné [illegible] pour le succès des causes qui lui seront confiées.

Le soussigné a conféré [illegible] Mr. P. Soulé, ayant résidant à la Nlle-Orléans, et associé avec Mr. Louis Moreau Lislet, la suite, (selon la liste qu'il lui a remise) des affaires de son [illegible] non encore terminées; les talens de Mr. Soulé, les [illegible] lumières de Mr. Moreau Lislet, son associé, sont les meilleurs garants qu'on puisse désirer que ces affaires seront conduites à leur fin d'une manière convenable, indépendamment de ce que le soussigné, toutes les fois que des affaires en appel se conduiront en ville, [illegible] dra ses soins à celles de ces Messieurs.

Toutes personnes de la Nlle-Orléans, ayant des communications à faire au soussigné, peuvent les lui faire parvenir avec célérité en les donnant à [illegible] Adolphe Cuvillier, commis [illegible] de la Cour suprême, demeurant rue St. Pierre, no. 47, vis-à-vis de la prison de l'Etat.

Iberville, ce 8 Août [illegible]

18 aout—3,1ps [illegible] CUVILLIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. RENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses [illegible], et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier, dans la rue de Condé, près de l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

1 Juillet.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux [illegible] vendre à bon marché, pour [illegible] lecture.

P. E. SORBE,

17 Juin rue Royale No. 118

ANTOINE MICHOUD propriétaire de la partie du Territoire dit Chef-Menteur, limitée par la rivière de ce nom, le Lac Pontchartrain, le Bayou Sauvage et les vacheries de Mrs. Milne et héritiers Dreux, voulant établir une vacherie, prie les propriétaires des animaux qui sont actuellement dans ce vaste paturage, d'avoir à les [illegible] dans un délai de 60 jours, passé lequel [illegible] ces animaux sont furieux et [illegible] sur les hommes qui passent, il les fera tuer sur [illegible], et les laissera [illegible] sur place.

2 sept.

SALT—700 sacks salt received by ship Orwell and [illegible] by

June 20 GORDON, FORSTALL and CO.

[illegible] à vendre, à bord du navire *La Charleston*, arrivant de la Havane—[illegible] rue St. Pierre.

[illegible] aout.

LAUREL OIL.

FOR sale by FORRESTIER & Co. Apothecary and Druggists.

New-Orleans, July 19.

PIPE STAVES.

16000 Pipe Staves for sale on application to

D. G. BORDUZAT & Co.

July 14. 108 Royal street.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Vente par le Marshall,

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre

Un emplacement N°. 5 dans l'Ilet St. Jean, faubourg Lafourche, dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6 dans l'Ilet N°. 25 faubourg Lafourche dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12 dans l'Ilet N°. 17 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7 dans l'Ilet N°. 21 faubourg Lafourche dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 5 dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 16 dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12, dans l'Ilet N°. 38 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10, dans l'Ilet N°. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. 58, faubourg Lafourche dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg Lafourche dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 2, dans l'Ilet N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 3, dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 4, dans l'Ilet N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 9, dans l'Ilet N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 2, dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10, dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg Annonciation, dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 13, dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11, dans l'Ilet N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg Lafourche dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg Lafourche dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu des ordres de Mr. [illegible] lancés dans les affiches ci-dessus par l'honorable G. [illegible] juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de [illegible] situé au coin des rues St. Louis et [illegible], les Lots de Terre ci-dessus énumérés [illegible] jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2de. section de l'acte pour fixer le mode dont les [illegible] emplacements [illegible] situées dans [illegible] de la Nlle. Orléans et ses faubourgs, dans les [illegible] ci-dessus sont non résidentes, pourront être saisies et vendues pour taxes, [illegible] ville, [illegible] dépensées à la [illegible] de la Nlle.-Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 18 Mars [illegible]

LOUIS DAUMOY, [illegible]

18 [illegible]—3m.

EN débarquement du bateau à vapeur Patriot et à vendre par les soussignés, 36 rouleaux [illegible] d'emballage, 16 sacs Ficelle.

11 Juin GOTTSCHALK et REIMERS

RABAIS SUR LES VINS.

VU la diminution des droits sur les Vins, les soussignés ont reçu leur Vin de Bordeaux de $36 à $33, et le Vin blanc de Grave à $15 la demi barrique.

30 juin. CH. JOURDAN & Co

FORRESTIER & Co. ST PIERRE ROYALLE.

LES soussignés offrent à vendre, à des prix modérés, les articles suivans, en débarquement du [illegible] :

Amis,

Garande,

Colombo aromatique,

Sucre d'oxital,

Huile de poudre,

Huile de Croton,

Extrait de Rhue,

Do. Sabine,

Do. Canelle,

Vermillon de Chine,

Baie de Genièvre,

Sagou,

Arrow Root,

Eau de fleurs d'oranges,

Vinaigre distillé,

Canelle de Ceylan,

Bandages herniaires,

Pains à cacheter,

Noix muscades,

Sac de Gommage,

Pilules de Lee,

Pinceaux à [illegible]

Syrop de Sicile,

Coloquinte,

Lichen d'Islande.

Manne en larmes, etc.

On trouve toujours chez eux le Rob Anti-Siphilitique de Laffecteur, le Régénérateur, l'Antidote de Guillié, le [illegible] du Dr. Le Roy, et tous les articles [illegible] à leur profession.

[illegible] Août. FORRESTIER & Co.

ROGE Moulée, neuve et à vendre par FORRESTIER & Co.

23 aout

AVIS—Dans la matinée du Samedi 26 Juillet dernier, est disparue de chez le soussigné, une négresse nommée AGNES, âgée d'environ 34 ans, taille [illegible] grosses lèvres, gros nez, [illegible] de tête, une dent de devant [illegible] une vieille cicatrice [illegible] doigts ; crêpée [illegible] Bolet, ancien [illegible] l'Assomption.

Cette négresse vers neuf heures du matin, était au bord du fleuve à nettoyer un poisson, et peu près à 10 heures et demie que son absence a été remarquée. Un homme dans une pirogue, dans le nom de Chaloc, a été apperçu [illegible] dans cet intervalle. [illegible] frénésie qu'elle plusieurs fois [illegible] les jours précédents, cette négresse [illegible] et les recherches infructueuses [illegible] toute cette journée et les deux jours subséquentes, pour s'assurer si elle ne [illegible] pas tombée au fleuve, [illegible] si l'on a saisi l'occasion de cette embarcation pour s'évader.

Quiconque peut donner des renseignements quels qu'ils soient, sur cette négresse, est prié de vouloir bien le faire, soit en laissant un mot rue St. Pierre, No. 47, maison de Mde. Veuve Orso, soit en l'adressant au soussigné, sur son habitation près le bayou Plaquemine.

Iberville, ce 8 Août 1828.

18 aout—3,1ps CUVILLIER.

$10 DE RECOMPENSE.

Est parti ce matin de chez le soussigné il y a environ un mois, un nègre créole, nommé JEAN LOUIS, provenant de la succession Robin, âgé d'environ 25 ans, taille moyenne ; il a été employé longtems à la halle des boucheries ; et est bien connu en ville. On suppose qu'il a [illegible] à bord d'une goélette de [illegible] portant du sucre.

On donnera une récompense de $20 s'il est pris hors de l'Etat. Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont [illegible] de ne pas le recevoir à leur bord.

[illegible] aout—4f. C. ROUQUETTE, rue St. Claude.

A VENDRE.—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, on le donnera à bon compte, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan [illegible]

14 avril, CH. JOURDAN & Co.

[illegible] Z CAVALIER, [illegible] suivans, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

Couvertures françaises de 3 points, 1ère. qualité, do. do. à lits de 4, 6 et 10 points,

Toiles de Rennes, toile à draps,

Linge de table, séringues à soi même.

Vin rouge en barriques de diverses qualités,

Vin blanc en tierçons,

Vin de Champagne en paniers et en caisses, de première qualité,

Vin de Bordeaux en caisses de divers crus, [illegible] en barils et en pipes, blanche colorée,

Beurre [illegible] 1 Août.

[illegible] Savon, en détail par [illegible] Octavia, et à vendre

[illegible] juin ISAAC D. VOSE.

No. 58, rue Bienville.

FORTY-FIVE Pieces Scotch Bagging, Landing from ship Russell, and for sale by

June 20. GOTTSCHALK and REIMERS.

DEMANDE.—On désirerait avoir une domestique qui soit cuisinière et blanchisseuse. S'adresser au bureau de cette feuille.

11 août—3t.

Propriété à vendre à Paniable.

Le Jardin d'Agrément et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues, du Tchoupitoulas, des Orangers et des Religieuses, occupé par Simon Lagnel.

Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er. Septembre prochain sa location sera mise publiquement à l'enchère, ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er. Octobre suivant.

Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tout ceux qui voudraient [illegible] l'intérieur.

Pour les conditions, s'adresser à Aut. Abat, à la Nlle.-Orléans. 7 juin